

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE458

présenté par
Mme Genevard, rapporteure et Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 17

I. – À l’alinéa 1, après le mot :

« ordonnance »

insérer les mots :

« , au plus tard le 31 décembre 2017, ».

II. – En conséquence, supprimer la première phrase de l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.